

Déclaration de Pierre Werner à la Chambre des députés (21 décembre 1971)

Légende: Le 21 décembre 1971, à la tribune de la Chambre des députés, le ministre luxembourgeois des Finances, Pierre Werner, détaille la position du Luxembourg au sujet des récentes décisions de Washington sur le plan monétaire international.

Source: Chambre des députés-Portail documentaire. [EN LIGNE]. [Luxembourg]: Chambre des députés, [27.08.2004]. C-1971-0-030-0004. Disponible sur <http://www.chd.lu>.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_pierre_werner_a_la_chambre_des_deputes_21_decembre_1971-fr-e4da5f52-230d-4534-83ec-1b1f681cb02c.html

Date de dernière mise à jour: 19/12/2013

Déclaration du Ministre d'Etat, Ministre des Finances, au sujet des récentes décisions sur le plan monétaire international (21 décembre 1971)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'importance des décisions prises à Washington par les représentants des dix pays exerçant la plus grande influence sur les affaires monétaires internationales m'amène à informer la Chambre des Députés sur les réactions du Gouvernement Grand-Ducal et sur la position du Luxembourg dans ce règlement global intervenu ces jours-ci. Celui-ci comporte des incidences économiques et financières pour tous les pays du monde. Le Grand-Duché, membre de la Communauté économique européenne, s'en trouve évidemment affecté.

Vous savez que notre pays ne fait pas partie du groupe des Dix, alors que les cinq autres partenaires de la C.E.E. y figurent du fait de l'importance de leurs prestations dans les échanges monétaires. Le Gouvernement Grand-Ducal a été associé toutefois aux réunions préparatoires des Six notamment à Rome où je m'étais rendu personnellement. Au cours de la conférence de Washington, j'ai été tenu informé par le président en exercice du Conseil au niveau des Ministres des Finances, le Ministre italien M. Ferrari Aggradi et par mon collègue belge le baron Snoy. De cette façon il a été possible de développer au cours des négociations, en dehors des positions nationales, des thèses à caractère communautaire qui prenaient un poids particulier par le fait que le Chancelier de l'Echiquier était associé également à la définition des points de vue de la C.E.E.

Les décisions du 19 décembre tendent à réaliser le réaligement réaliste des parités qui est le préalable de toute remise en ordre du système monétaire international. Il est inutile que j'entre dans le détail des antécédents pour ne constater que le résultat.

Compte tenu de l'objectif fixé, à savoir l'amélioration de la balance des paiements des Etats-Unis et l'abolition des mesures protectionnistes prises par ce pays, la transaction intervenue est satisfaisante et défendable pour les différents partenaires. Certes, elle comporte des sacrifices et certaines complications pour les membres de la C.E.E. auxquels je reviendrai. Mais il ne faut pas oublier que ce sont les Européens qui ont exigé que le Gouvernement des Etats-Unis modifie la parité-or de sa monnaie. Nécessairement les rapports de compétition dans les échanges internationaux s'en trouvent modifiés.

Le Congrès des Etats-Unis doit approuver formellement la modification de parité intervenue. Entretemps le Gouvernement américain négocie avec la Communauté au sujet de certaines revendications de sa part en matière de politique commerciale. D'aucuns y voient un élément d'incertitude quant au caractère définitif des accords intervenus. Je crois toutefois qu'il serait fort difficile et quasi impossible de faire marche arrière après l'annonce solennelle des concessions acceptées de part et d'autre.

Si la fixation des nouvelles relations de change a été l'opération politiquement et économiquement la plus délicate, il ne faut pas sous-estimer la portée et la complexité des mesures pratiques d'exécution ainsi que des accords complémentaires qui sont appelés à mettre le régime des paiements internationaux à l'abri des rechutes et des tensions.

Tout d'abord il faut bien spécifier le caractère des décisions prises.

Les Dix sont convenus de définir de nouvelles relations de change, qui seront annoncées individuellement par chacun des Gouvernements concernés.

Deux méthodes peuvent être suivies : fixation - avec effet immédiat - de nouvelles parités, ou bien application de taux pivots. Certains Etats membres n'auront pas de mesures à prendre. Ainsi, par exemple, la France n'aura pas à procéder à une modification de la parité du franc. Les autres Etats membres de la Communauté pourront fixer de nouvelles parités définitives, ou bien, provisoirement et en attendant que le Congrès des Etats-Unis ratifie la dévaluation du dollar, appliquer des taux pivots autour desquels les changes pourront évoluer dans des marges étroites.

Les Gouvernements qui appliqueront le système des taux pivots - c'est le cas des membres de la

Communauté Economique Européenne, donc également de la Belgique et du Luxembourg - annonceront, à l'ouverture des marchés des changes, les taux que leurs banques centrales défendront. Ces taux se situent dans des marges de fluctuation élargies à 2,25%. Vous savez qu'auparavant les marges tolérées étaient de 1% dans les relations internationales.

Une partie de l'accord de Washington est constituée par la relation entre le dollar et l'or. Cette relation devant faire l'objet d'un projet de loi à approuver par le Congrès américain, ne constitue, à l'heure actuelle, qu'un engagement de l'exécutif. La date à laquelle cette loi peut être adoptée dépend du mécanisme législatif américain, ainsi que de l'évolution des négociations commerciales qui doivent s'ouvrir le 21 décembre.

D'autre part la conférence de Washington n'a pas encore pu dégager les conditions futures de la convertibilité du dollar. On ne peut donc pas encore dire que la réforme du système monétaire soit véritablement entamée, sauf l'élargissement provisoire aux yeux du F.M.I., des marges de fluctuation des changes autour de la parité ou du taux pivot (2,25% contre 1%).

En quoi les intérêts luxembourgeois sont-ils affectés par ces décisions ? En dépit du prestige qui découle d'une réévaluation, un pays qui vit de l'exportation ne voit pas sans réticence sa devise s'alourdir, surtout à un moment où le ralentissement des affaires se confirme.

D'autre part, du côté des importations dans l'intérêt de la politique des prix, nous n'avons pas intérêt à voir se creuser un trop grand écart avec les monnaies réévaluées de nos principaux fournisseurs. C'est le cas de l'Allemagne.

Ces deux ordres de considérations se tiennent la balance.

Aussi les effets sur notre économie seront-ils complexes.

Par rapport à l'Allemagne, le renchérissement des importations est moindre que l'on ne l'avait escompté à un moment donné.

Vis-à-vis de la Belgique et des Pays-Bas aucune relation n'est changée. En effet, la Belgique et les Pays-Bas pratiqueront la marge réduite de 1,25% sur laquelle ils étaient tombés d'accord, il y a quelque temps. Il est heureux de constater que la solidarité des pays du Benelux se soit confirmée également dans cette phase ultime de la négociation internationale. Le florin et les francs belge et luxembourgeois réévaluent dans la même proportion. Je rappelle dans ce contexte que le mécanisme du taux pivot avait déjà été proposé par les pays du Benelux dès le mois d'août en vue de résoudre les problèmes à l'intérieur de la Communauté.

Les importations de France et d'Italie seront moins chères. Cependant en ce qui concerne la France, l'avantage pour ses fournisseurs sera moins important que pendant la période de flottaison, au cours de laquelle le franc commercial était pratiquement en baisse, par l'effet grandissant de la réévaluation de fait de notre franc.

Sur les marchés de la Communauté, notre exportation reste affectée plus par la conjoncture descendante que par les effets des arrangements monétaires, qui de ce point de vue nous sont favorables vis-à-vis de l'Allemagne, de la Suisse et de quelques autres pays.

Sur les marchés internationaux la compétition sera plus âpre encore. Il est difficile de mesurer les incidences multiples et variées qui peuvent se produire.

N'oublions pas toutefois que le seul retour à des parités fixes est un acquis considérable qui devrait avoir un effet bénéfique sur le développement du commerce international dans l'ensemble. Dans quelle mesure ?

Il est prématuré de faire des prédictions à ce sujet.

Quant à l'agriculture et les prix agricoles, le régime actuel continuera jusqu'au moment où les parités nouvelles seront définitivement fixées, c'est-à-dire au moment où les actes fixant une nouvelle parité or seront déposés. Si le système des taux pivots est appliqué par tous les membres de la Communauté, il ne déclenche pas encore la révision de l'unité de compte.

Il va de soi que le Gouvernement suivra cet aspect du problème avec une attention particulière dans l'intérêt de la sécurité du revenu de l'agriculture.

Quant aux perspectives futures de la politique de la Communauté, il faudra veiller particulièrement au cours des semaines à venir à appliquer la décision du 17 juillet 1969 sur la coordination des politiques à court terme. Les mesures nationales qui seront prises individuellement par les pays-membres auront des répercussions directes sur leurs partenaires. Les consultations devront donc être approfondies. Les pièges restent nombreux au cours des semaines à venir.

Les accords de Washington ont le grand mérite d'avoir rétabli des relations quasi fixes entre les partenaires de la C.E.E. C'est le premier pas pour la reprise et l'intensification du programme d'union économique et monétaire.

Malgré certains désaccords qui ont marqué les tractations entre partenaires au cours de cette crise monétaire internationale, il ne saurait être contesté que la Communauté a été au centre des négociations. La Communauté a joué son rôle d'interlocuteur écouté et de chef de file dans cette confrontation monétaire globale. Le capital d'expérience et de confiance ainsi acquis ne devrait pas être dilapidé. Aussi faut-il espérer que les Gouvernements sauront dégager les leçons de la tourmente et prendre au cours des mois à venir les mesures qui s'imposent pour réaliser progressivement mais sûrement la vocation à laquelle la Communauté semble être appelée par son potentiel économique, c'est-à-dire de constituer une solide union monétaire.

Je suis sûr que nos alliés d'outre-Atlantique y trouveraient aussi un appui et une contrepartie dans l'affrontement des monnaies. Il ne faut pas oublier non plus que l'accord de Washington au-delà de ses aspects techniques est un acte politique scellant la solidarité internationale.